



Montréal, le 26 avril 2016



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.538

Monsieur,
La présente fait suite à votre demande d'accès.

Loto-Québec verse annuellement 22 millions de dollars depuis l'année financière 2005-2006, au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et cet argent est distribué à différents organismes offrant du soutien aux joueurs pathologiques et faisant de la sensibilisation et de la prévention. Un montant est aussi versé pour la recherche, à même cette somme, pour la recherche via le *Fonds de recherche québécois - santé et culture*.

Nous vous invitons à communiquer avec le MSSS pour obtenir plus d'informations concernant la distribution de cet argent.

Par ailleurs, bien que les coûts soient couverts par le MSSS, il existe des ententes avec certains organismes (Maison Jean Lapointe, Centre de crise 24-7 (jusqu'en mars 2015), Centre intégré de Santé et services sociaux de l'Outaouais (à compter d'avril 2015), Ressource Genesis, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Centre de crise de Québec, Centre de santé et de services sociaux des Trois-Rivières devenu le Centre intégré universitaire Mauricie Centre du Québec) pour les interventions de crise dans les établissements de jeu.

Quant aux rapports annuels de Mise sur Toi, nous vous invitons à communiquer directement avec l'organisme pour les obtenir puisque Loto-Québec est un tiers qui n'a pas à détenir de tels documents ne lui appartenant pas.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Lynne Roiter
Secrétaire générale et
Vice-présidente - Direction juridique
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information